



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	Laurent MARCANGELI
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/404

Marché de constitution du fonds de documents destinés au service de prêt du réseau de lecture publique d'Ajaccio. Lot 2 : Livres jeunesse ouvrages de fiction et de documentaires enfants et adolescents. Lot 3 : Livres adultes, documents de littérature et de documentaires adultes. Lot 5 : CD Musique adultes et jeunesse. Lot 6 : DVD Films, vidéos adultes, jeunesse. Autorisation de signer et exécuter les marchés.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet la constitution du fonds de documents destinés au service de prêt du réseau de lecture publique d'Ajaccio. La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3^{al.}, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 18 septembre 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 29 octobre 2015 à 11h00.

La durée du marché est de 12 mois reconductible 3 fois.

Les prestations sont réparties en 7 lots désignés ci-dessous.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Dictionnaires et encyclopédies adultes et jeunesse
2	Livres jeunesse ouvrages de fiction et de documentaires enfants et adolescents
3	Livres adultes documents de littérature et documentaires adultes
4	Livres fonds local littérature corse, poésie, Napoléon
5	CD Musiques adultes et jeunesse
6	DVD Films, vidéos adultes, jeunesse
7	Abonnements - Presse Revue à périodicité variable, adultes et jeunesse

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants pour l'ensemble des lots :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique	70%
2-Délai de livraison	20%
3-Taux de remise consenti	10%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 17 novembre 2015 a décidé d'attribuer les lots n°2,3,5 et 6 du marché de constitution du fonds de documents destinés au service de prêt du réseau de lecture publique d'Ajaccio aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés de constitution du fonds de documents destinés au service de prêt du réseau de lecture publique d'Ajaccio avec les entreprises suivantes :

Lot 2 : Livres jeunesse ouvrages de fiction et de documentaires enfants et adolescents Alizé-SFL

Lot 3 : Livres adultes documents de littérature et documentaires adultes Alizé-SFL

Lot 5 : CD Musiques adultes et jeunesse RDM Vidéo

Lot 6 : DVD Films, vidéos adultes, jeunesse RDM Vidéo

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 ;
Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du jeudi 26 novembre 2015 ;

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 17 novembre 2015 est chargée d'attribuer les marchés aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés de constitution du fonds de documents destinés au service de prêt du réseau de lecture publique d'Ajaccio avec les entreprises suivantes :

Lot 2 : Livres jeunesse ouvrages de fiction et de documentaires enfants et adolescents Alizé-SFL pour un montant minimum annuel de 9 900€ HT et un montant maximum annuel de 19 600€ HT

Lot 3 : Livres adultes documents de littérature et documentaires adultes Alizé-SFL pour un montant minimum annuel de 21 800€ HT et un montant maximum annuel de 43 600€ HT

Lot 5 : CD Musiques adultes et jeunesse RDM Vidéo pour un montant minimum annuel de 4 000€ HT et un montant maximum annuel de 8 000€ HT

Lot 6 : DVD Films, vidéos adultes, jeunesse RDM Vidéo pour un montant minimum annuel de 11 800€ HT et un montant maximum annuel de 23 600€ HT

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE


Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151126-2015_404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2015

Publication : 01/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

